

## Eau et assainissement : explications sur la nouvelle facturation

**L'arrivée, dans les boîtes aux lettres, de la nouvelle facture mutualisée d'eau et d'assainissement, suscite de nombreuses questions de la part des usagers bernayens.**

L'envoi de cette nouvelle facture permet de clôturer un cycle « déréglé » lié au transfert de la compétence « assainissement » de la Ville de Bernay à l'[Intercom Bernay Terres de Normandie](#). Rappel :

- Avant le transfert de compétence, les abonnés recevaient une facture eau et assainissement tous les 6 mois.
- Au 1er janvier 2019, la Ville de Bernay a transféré la compétence assainissement à l'intercom tout en gardant la gestion de l'eau potable.
- Sans accord sur l'émission d'une seule et unique facture pour l'eau et l'assainissement, les abonnés ont reçu en juin 2020 puis en septembre 2020 deux factures différentes : la première pour l'eau (consommation entre octobre 2019 et mai 2020), la seconde pour l'assainissement (période janvier à octobre 2019). Le retard pour cette dernière s'explique par la difficulté, pour l'Intercom, de trouver un prestataire pour émettre cette facturation. Aussi, en 2019, les abonnés n'ont pas eu à régler de facture d'assainissement.
- Face à l'incompréhension suscitée par ces deux factures et par soucis de clarification, la Ville de Bernay et l'[Intercom Bernay Terres de Normandie](#) ont décidé de n'émettre à nouveau qu'une seule facture portant sur un cycle commun eau/assainissement de 6 mois.
- Cette semaine, cette facturation unique a été adressée aux abonnés. Elle couvre la période octobre 2019 à octobre 2020 pour l'assainissement et juillet 2020 à décembre 2020 pour l'eau.

Par la suite, la prochaine facture unique, en juin 2021, renouera complètement avec le cycle de facturation initial de 6 mois tant pour l'eau que l'assainissement. Ceci pour une meilleure compréhension du coût de ces deux services ainsi qu'une gestion budgétaire plus claire pour les abonnés.

### COMMENT LIRE LA FACTURE ?

Sur cette nouvelle facture, dans les deux cas (eau et assainissement), un an de consommation a été facturé MAIS avec une déduction pour les 6 mois déjà réglés lors de la facture précédente pour l'eau (déduction appliquée sous la ligne « total de la facture »).

La facture en cours de distribution ne présente aucune augmentation des tarifs, tant pour l'eau que pour l'assainissement :

- La dernière augmentation en date pour la facturation « eau » remonte à 2017
- La dernière augmentation en date pour la facturation « assainissement » remonte à 2019

### JE NE SUIS PAS D'ACCORD AVEC LE VOLUME CONSOMMÉ, QUE FAIRE ?

Si vous constatez une erreur de relevé ou si le volume d'eau consommé vous pose question, n'hésitez pas à contacter le service de l'eau de la Ville de Bernay :

Service des eaux de la Ville de Bernay – Accueil

6 rue Thomas Lindet – 27300 BERNAY

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

**Téléphone : 02 32 43 08 48**

[service.eaux@bernay27.fr](mailto:service.eaux@bernay27.fr)

### JE N'AI PAS LA POSSIBILITÉ DE RÉGLER LA NOUVELLE FACTURE, COMMENT FAIRE ?

Si vous n'avez pas la possibilité de régler ce mois-ci la facture que vous venez de recevoir, contactez dès à présent, comme indiqué, la Trésorerie de Bernay afin d'établir un échéancier.

26 Rue Guillaume de la Tremblaye, 27300 Bernay

**Téléphone : 02 32 43 86 80**